

Montréal, le 16 mai 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Gaz Métro et les intervenants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) à compter du 1^{er} octobre 2017
Dossier de la Régie : R-3987-2016, Phase 2
Révision de certaines dates prévues au calendrier de traitement

La présente lettre répond aux délais demandés par Gaz Métro et SÉ-AQLPA.

Dans sa [lettre du 15 mai 2017](#), Gaz Métro demande à la Régie de l'énergie (la Régie) que ses réponses aux demandes de renseignements (DDR), initialement prévues pour les 15 et 17 mai 2017 respectivement, soient déposées **le 16 mai 2017, à 12 h et le 17 mai, à 16 h**.

Dans sa [lettre déposée le 15 mai 2017](#), invoquant un délai inhabituellement court pour un dossier tarifaire, SÉ-AQLPA demande à la Régie de reporter au 6 juin 2017 le dépôt de la preuve des intervenants initialement prévue pour le 23 mai 2017. L'intervenant mentionne que les échéances actuelles ne laisseraient que deux jours ouvrables entre le dépôt des dernières réponses de Gaz Métro aux DDR et le dépôt de la preuve des intervenants.

Le ROEE appuie la demande de SÉ-AQLPA portant sur le calendrier de traitement du dossier.

En [réponse](#) à la lettre de SÉ-AQLPA, Gaz Métro soumet qu'il ne serait pas souhaitable que la Régie retienne les nouveaux délais proposés. À son avis, la proposition de SÉ-AQLPA modifierait substantiellement le calendrier procédural et raccourcirait la période de préparation en vue des audiences. Gaz Métro propose d'accorder un délai jusqu'au 26 mai 2017 pour le dépôt de la preuve des intervenants et de maintenir le calendrier intact pour la suite des procédures.

La Régie juge important de souligner que les délais de traitement du dossier sont serrés et qu'il n'y a plus de marge de manœuvre pour déplacer les différentes échéances.

Cependant, la Régie accepte de reporter certaines dates du calendrier de traitement comme suit :

Le 16 mai 2017 à 12 h et le 17 mai 2017 à 16 h	Dates limites pour les réponses de Gaz Métro aux DDR
Le 26 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants
Le 31 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants

La Régie tient à mentionner que ces dates ainsi que celles établies dans le calendrier sont péremptoires.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml